L'OCDE met en avant les vertus fiscales de l'immigration

Les migrants rapportent plus qu'ils ne coûtent. Sauf dans quelques pays, dont la France

'immigration ne représente pas une charge pour les dépenses publiques, explique l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dans son rapport annuel sur les Perspectives des migrations internationales, présenté jeudi 13 juin. Elle pourrait même représenter une opportunité budgétaire pour les économies occidentales mises à mal par la crise économique. En plein débat sur la place de l'immigration en France, illustré par la discussion jeudi à l'Assemblée nationale, l'analyse de l'OCDE est importante. D'autant que les flux migratoires vers les pays de l'OCDE, en recul depuis le début de la crise, fin 2007, auraient légèrement repris depuis 2011.

Alors que nombre de pays occidentaux préconisent de centrer leurs politiques d'accueil sur une main-d'œuvre « choisie » et hautement qualifiée, alors aussi que le vieillissement démographique nécessite le recours à une maind'œuvre étrangère, l'organisation internationale critique les discours tendant à stigmatiser le coût de l'immigration.

«Certains pays redoutent que l'immigration fasse peser un poids supplémentaire sur les finances publiques, alors que l'assainissement budgétaire figure au premier rang des préoccupations gouvernementales, écrivent les auteurs du rapport. Ces craintes ne sont pas limitées aux partis anti-immigration et risquent de mettre en péril les efforts déployés pour adapter les politiques migratoires aux nou-

veaux défis économiques et démographiques auxquels seront confrontés de nombreux pays de l'OCDE au cours des décennies à venir. »

Dans ce contexte marqué par la montée en puissance des mouvements populistes et nationalistes et l'adoption de politiques migra-

Les immigrés contribuent plus en impôts et en cotisations qu'ils ne perçoivent de prestations sociales

toires restrictives, l'OCDE a entrepris « la première étude comparative internationale de l'impact budgétaire net de l'immigration ». Premier enseignement, l'impact fiscal des immigrés est très limité, « n'excédant pas 0,5 % du produit intérieur brut (PIB), qu'il soit positif ou négatif ». Pour Jean-Christophe Dumont, chef de la division migrations à l'OCDE, « les immigrés, en général, contribuent plus en impôts et en cotisations sociales qu'ils ne reçoivent de prestations individuelles ».

La France serait, avec l'Allemagne et la Pologne notamment, le contre-exemple de cette affirmation avec une contribution négative des immigrés de quelque 1450 euros par an en moyenne entre 2007 et 2009. Pour l'ensemble de l'OCDE, cette contribution est positive et s'établit à 3280 euros.

Le particularisme français s'explique par le poids des retraites perçues par les immigrés arrivés dans les années 1960-1970 alors que les cotisations ont fortement chuté à partir des années 1980 du fait du ralentissement des arrivées de nouveaux migrants. La faible contribution des immigrés aux recettes fiscales s'explique aussi par des salaires souvent moindres que ceux des salariés français. Ils payent donc

moins d'impôts et de cotisations sociales. « Il faut maintenir des politiques d'intégration, parce qu'il y a un retour immédiat sur investissement avec des gains fiscaux importants », estime M. Dumont.

La contribution fiscale nette des immigrés a aussi subi les conséquences de la crise – avec une diminution de quelque 20 % par an comparé au niveau d'avant la crise –, mais de façon variable selon les pays. En Grèce et en Espagne, où existe une forte immigration, le « bilan » fiscal des immigrés s'est plus fortement dégradé que celui des autochtones. Les étrangers ont été les premières victimes des suppressions d'emplois.

A l'inverse, en Norvège, en Suède ou en Autriche, cette contribution fiscale a nettement augmenté. Les femmes immigrées, par exemple, se sont davantage portées sur le marché du travail.

L'OCDE montre également que les immigrés contribuent aussi bien aux métiers qualifiés qu'à ceux qui le sont moins. «L'immigration répond à des besoins assez variés, mais les gouvernements auraient intérêt à clarifier leurs objectifset à mieux définir leur politique, prévient Jean-Christophe Dumont. S'agit-il de répondre à des besoins de travail immédiats, d'intégrer les migrations dans une politique économique tournée vers l'innovation ou doivent-elles répondre à des objectifs démographiques? »

Autant de questions auxquelles le gouvernement français va tenter de répondre.

L'Union européenne révise sa politique de libre circulation

Le Parlement européen a approuvé, mercredi 12 juin, le projet de règlement prévoyant d'étendre de trente jours à six mois la possibilité pour un pays de rétablir les contrôles aux frontières à l'intérieur de l'espace Schengen. Cette dérogation à la liberté de circulation sera possible sous réserve de l'approbation de l'Union européenne, qui devra juger à partir de critères « objectifs » si le pays demandeur fait

l'objet « d'une menace grave pour l'ordre public et la sécurité intérieure ». Un Etat pourra toutefois rétablir les contrôles de manière unilatérale pour une durée de dix jours en cas d'événement imprévisible.

Par ailleurs, les demandeurs d'asile devront voir leur demande examinée dans les six mois et obtenir un permis de travail au bout de neuf. Des normes d'accueil devront être garanties.

RÉMI BARROUX